

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DFPE 17 - DFPE - DAC - DDCT Subvention (196.600 euros) et avenant à convention avec l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion » pour l'intervention de lecteurs-formateurs dans des centres de Protection Maternelle et Infantile associatifs, dans les Relais d'Assistants Maternelles, dans des bibliothèques et hors les murs et des lectures partagées dans un quartier du 10e et deux quartiers du 19e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 17 juillet 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature d'un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et l'attribution d'une subvention à l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un 1er avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 24 avril 2019 avec l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », dont le siège social est situé 67, rue Curial à Paris (19e). Les textes de l'avenant et de la convention pluriannuelle sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale d'un montant de 196.600 euros au titre de l'année 2020 est attribuée à l'association « L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion » (16396), pour les projets suivants :

- Subvention au titre des familles (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Séances de lecture dans les centres de P.M.I » : 92.000 € (2020_02771)
 - o Projet intitulé « Séances de lecture dans les Réseaux d'Assistantes Maternelles : 79.600 € (2020_02772)
- Subvention au titre des affaires culturelles (DAC) :
 - o Projet intitulé « Séances de lecture dans les bibliothèques et hors les murs » : 15.000 € (2020_04547)
- Subvention au titre de la Politique de la Ville (DDCT) :
 - o Projet intitulé « Lectures partagées avec les familles des quartiers Buisson St. Louis et Granges aux Belles » (10e) : 1.500 € (2020_07562)
 - o Projet intitulé « Lectures pour tous dans le quartier Danube-Marseillaise » (19e) : 3.500 € (2020_07560)
 - o Projet intitulé « Lectures partagées avec les familles dans les quartiers Michelet-Rosa Parks » (19e) : 5.000 € (2020_07561)

Article 3 : Les dépenses correspondantes, sous réserve de la décision de financement, seront imputées de la manière suivante :

- 92.000 € sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance : chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 411, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.
- 79.600 € sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance : chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 422, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.
- 15.000 € sur les crédits de la Directions des Affaires Culturelles : chapitre fonctionnel 933, rubrique élémentaire 313, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris ;
- 10.000 € sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires : chapitre fonctionnel 935, rubrique élémentaire 5200, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO